

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA
CIRCULATION A L'OCCASION DU RALLYE DE LORRAINE LES 27 ET 28 MAI 2016**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 et les articles L 2213-1 et L 2213-2,
- VU les articles R412-49 et R.417-10 du Code de la Route,
- CONSIDERANT que le Rallye de Lorraine nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du Rallye de Lorraine,

La circulation sera interdite sauf riverains :

- Quai Jeanne d'Arc : de la rue Concorde à la rue du 31ème B.C.P., du vendredi 27 mai 2016 à 6 heures jusqu'au samedi 28 mai 2016 à 19 heures.
- Rue des Grands Moulins : de la rue des Fusillés au Quai Jeanne d'Arc, du vendredi 27 mai 2016 à 6 heures jusqu'au samedi 28 mai 2016 à 19 heures.

La circulation sera mise à sens unique :

- Rue Jean-Jacques Baligan, dans le sens rue Stanislas vers le quai Maréchal de Lattre de Tassigny, du vendredi 27 mai 2016 à 6 heures jusqu'au samedi 28 mai 2016 à 19 heures.

Le stationnement sera interdit :

- Place Jules Ferry et devant l'Espace Copernic : du vendredi 27 mai 2016 à 5 heures 30 jusqu'au samedi 28 mai 2016 à 19 heures (parc voitures).
- Place de l'Europe : du vendredi 27 mai 2016 de 5 heures 30 à 14 heures (vérifications techniques).
- Place de la 1ère Armée Française : du jeudi 26 mai 2016 à minuit jusqu'au samedi 28 mai 2016 à 19 heures (parc assistance).
- Quai Jeanne d'Arc : de la rue Concorde à la rue du 31ème B.C.P., du jeudi 26 mai 2016 à minuit jusqu'au samedi 28 mai 2016 à 19 heures.
- Quai Carnot (50 places suivant délimitation) : du Rond Point Georges Braque à la rue du Battant, du vendredi 27 mai 2016 à 8 heures jusqu'au samedi 28 mai 2016 à 16 heures.
- Rue des Grands Moulins : de la rue des Fusillés jusqu'au Quai Jeanne d'Arc, du jeudi 26 mai 2016 à minuit jusqu'au samedi 28 mai 2016 à 19 heures

Le stationnement et la circulation seront interdits :

- Rue Carbonnar, rue de la Colombière et la rue des Capucins, le vendredi 27 mai 2016 de 5 heures 30 à 13 heures.
- Rue Stanislas : de la rue Foch à la rue du Gymnase Vosgien, du vendredi 27 mai 2016 à 6 heures jusqu'au samedi 28 mai 2016 à 19 heures.

Article 2 : Par mesure dérogatoire, l'accès aux forces de l'ordre, aux véhicules d'incendie, de secours et aux gestionnaires de voirie ainsi que celui des véhicules des participants et organisateurs du rallye de Lorraine sera autorisé.

Article 3 : Des panneaux signalant ces interdictions seront mis en place par les services techniques de la ville, ainsi que des déviations.

Article 4 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 5 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 26 avril 2016

Le Maire,



David VALENCE